



PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 985

Avis public est donné par le soussigné que le règlement no 985 intitulé :

« Règlement numéro 985 décrétant une dépense et un emprunt de 1 625 000 \$ pour le réaménagement de la rue Carmelle (entre la rue Joseph-Germain et place du Côteau)»

- a été adopté par le conseil municipal le 12 mars 2018;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 28 mars 2018;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 27 avril 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé à l'Hôtel de Ville situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 3 mai 2018.

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**